

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 8.000.000 DINARS
SIEGE SOCIAL : Z.I. BEN AROUS
2013 - BEN AROUS
MF : 000863S

PROCES VERBAL
DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 4 JUIN 2008

L'An Deux Mille Huit et le 4 Juin à 10 Heures, les actionnaires de la Société Anonyme « L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD » au capital de 8.000.000 Dinars divisé en (8.000.000 Actions) de (1 Dinars) l'une, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle à la maison de l'Entreprise les Berges du Lac Tunis, sur convocation qui leur a été faite par le conseil d'administration, suivant avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne N°39 du 13/05/2008 et dans deux journaux quotidiens ECHOUROUK du 11/05/2008 et LA PRESSE du 10/05/2008.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque actionnaire présent ou représenté à l'Assemblée, et qui a été placée en entête du Procès-Verbal.

La séance est ouverte à Dix Heures, sous la présidence de Monsieur Abdelwaheb KALLEL, Président du conseil de la société.

Mr. Abdelhafidh KALLEL et Mr. Khalifa BEN FRADJ, deux actionnaires présents et acceptant sont nommés scrutateurs. Monsieur Jalel ZEMNI est désigné secrétaire de séance.

Les personnes ainsi désignées déclarent accepter les fonctions à elles proposées.

La feuille de présence constate que (44) actionnaires représentant (4.828.707 A) actions sont présents ou représentés; ce nombre dépassant le 1/3 du capital social, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Le Président demande à l'Assemblée de lui en donner acte, ce que l'Assemblée Générale reconnaît à l'unanimité.

L'Assemblée Générale constate, en outre, la parfaite validité des convocations à la présente Assemblée.

Monsieur le Président dépose sur le bureau :

- Un exemplaire des statuts;
- Le Procès-Verbal de la réunion du conseil d'administration du 7/03/2008 ;
- Un exemplaire du JORT N°39 du 13/05/2008 portant avis de convocation;

- Un exemplaire des deux journaux quotidiens ECHOUROUK du 11/05/2008 et LA PRESSE du 10/05/2008 portant aussi avis de convocation.

Il y joint l'inventaire, les états financiers individuels de la société mère L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD et ceux consolidés du groupe de l'exercice 2007, le rapport d'activité du Conseil d'Administration, le projet des résolutions ainsi que les rapports du Commissaire aux Comptes et fait remarquer que ces diverses pièces ont été tenues à la disposition des actionnaires au siège social dans les délais légaux avant la tenue de l'Assemblée, ce que les actionnaires reconnaissent à l'unanimité.

Monsieur le Président rappelle ensuite à l'Assemblée l'ordre du jour suivant, sur lequel elle est appelée à délibérer.

- 1 - Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2007 ;
- 2 - Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour le même Exercice ;
- 3 - Approbation, s'il y a lieu, des états financiers de la société mère arrêtés au 31/12/2007 et des opérations spéciales visées à l'article 200 et suivant du code des sociétés commerciales ;
- 4 - Approbation, s'il y a lieu, des états financiers consolidés du groupe arrêtés au 31/12/2007 ;
- 5 - Quitus à donner aux administrateurs ;
- 6 - Affectation des résultats ;
- 7 - Fixation des jetons de présences ;
- 8 - Nomination et /ou renouvellement du mandat des administrateurs ;
- 9 - Questions diverses.

Le Président donne ensuite la parole au directeur général pour la lecture du rapport du Conseil d'Administration. Monsieur le Commissaire aux Comptes donne aussi lecture de ses rapports.

La discussion générale est ouverte sur les divers rapports présentés.

Après échange de vues et plus personnes ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont alors mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et ceux du Commissaire aux comptes, approuve le rapport du conseil dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 Décembre 2007 dégageant un bénéfice net de 4.298.032,257 Dinars tels qu'ils viennent d'être présentés par le conseil.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les opérations spéciales signalées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes conformément aux articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et celui du Commissaire aux comptes, approuve le rapport du conseil dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers consolidés du groupe au titre de l'exercice 2007 faisant ressortir un résultat bénéficiaire du groupe consolidé s'élevant à 6.047.435,704 Dinars tels qu'ils viennent d'être présentés par le conseil.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2007.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2007 s'élevant à 4.298.032,257 Dinars comme suit :

BENEFICE NET.....	4.298.032,257
-Réerves légales 5%	0,000
PREMIER RELIQUAT.....	4.298.032,257
- Reprise des reports à nouveaux antérieurs.....	2.412.865,576

BENEFICE DISPONIBLE.....	6.710.897,833
- Intérêt statutaires (6% du capital de 8.000.000)	480.000,000
DEUXIEME RELIQUAT.....	6.230.897,833
- Super dividendes (0,240D par action 8.000.000)	1.920.000,000
- Report à nouveau 2007.....	4.310.897,833

Ainsi, les dividendes sont fixés à 0,300 Dinars par action d'une valeur nominale de Un dinar.

Monsieur le Directeur Général est chargé de la distribution des dividendes conformément à la réglementation en vigueur. La date de mise en distribution des dividendes est fixée pour le 10 Juin 2008.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration des jetons de présence pour la somme de Cent mille dinars (100.000 D) au titre de l'exercice 2007.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat des administrateurs ci-après pour la durée de 3 ans :

- Mr. Abdelwaheb KALLEL
- Mr. Souheil KALLEL
- Mr. Abdelhafidh KALLEL
- Mr. Sami Ben Ahmed KALLEL
- Mr. Mahmoud Ben Mahmoud TRIKI
- Mme. Emna KALLEL
- Mr. Slim KALLEL
- Mr. Mohamed BOUASSIDA
- Mr. Habib BOUZOUITA
- Mr. Othman Ben ABDELWAHED

Le mandat des administrateurs prendra fin jusqu'à la date d'approbation des comptes de l'exercice 2010

Les administrateurs ainsi nommés déclarent accepter leur mandat et qu'ils ne sont frappés d'aucune incompatibilité leur interdisant l'exercice de leur mandat.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur de l'un des exemplaires du présent pour effectuer toutes régularisations.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 Heures.

De tous ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-Verbal qui a été signé, après lecture par les membres du bureau.

LE PRESIDENT
Mr. Abdelwaheb
KALLEL
CIN 00045722

LES SCRUTATEURS
Mr. Abdelhafidh KALLEL
CIN 00196178

LE SECRETAIRE
Mr. Jalel ZEMNI
CIN 02874305

Mr. Khalifa BEN FRADJ
CIN01372753

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Z I BEN AROUS

BILAN après affectation du résultat

(Exprimé en dinars)

ACTIFS	NOTES	2007	2006
		Au 31/12/2007	Au 31/12/2006
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	A1	486 219,784	198 064,050
Moins : amortissement		<u>-337 340,221</u>	<u>-165 572,795</u>
<i>S/Total</i>		148 879,563	32 491,255
Immobilisations corporelles	A2	26 958 846,207	24 435 220,762
Moins : amortissement		<u>-13 095 822,129</u>	<u>-11 212 783,858</u>
<i>S/Total</i>		13 863 024,078	13 222 436,904
Immobilisations financières	A3	3 145 498,173	3 810 230,331
Moins : Provisions		<u>-605 051,970</u>	<u>-174 739,821</u>
<i>S/Total</i>		2 540 446,203	3 635 490,510
Total des actifs immobilisés		16 552 349,844	16 890 418,669
Autres actifs non courants	A4	0,000	0,000
Total des actifs non courants		16 552 349,844	16 890 418,669
ACTIFS COURANTS			
Stocks	A5	10 697 355,622	9 147 057,863
Moins : Provisions		<u>-349 303,741</u>	<u>-97 587,568</u>
<i>S/Total</i>		10 348 051,881	9 049 470,295
Clients et comptes rattachés	A6	15 620 892,673	15 278 852,985
Moins : Provisions		<u>-641 568,190</u>	<u>-434 537,309</u>
<i>S/Total</i>		14 979 324,483	14 844 315,676
Autres actifs courants	A7	3 123 507,028	1 980 511,405
Placement et autres actifs financiers		0,000	0,000
Moins : Provisions		0,000	0,000
Liquidités et équivalents de liquidités	A8	168 667,604	229 529,250
Total des actifs courants		28 619 550,996	26 103 826,626
Total des actifs		45 171 900,840	42 994 245,295

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Z I BEN AROUS

BILAN après affectation du résultat

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	2007 Au 31/12/2007	2006 Au 31/12/2006
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	P1	8 000 000,000	8 000 000,000
Réserves	P1	6 171 263,461	6 171 263,461
Autres capitaux propres	P1	400 000,000	480 000,000
Resultats reportés	P1	4 310 897,833	2 412 865,576
Total des capitaux propres avant resultat de l'exercice		18 882 161,294	17 064 129,037
Résultat de l'exercice	P1	0,000	0,000
Total des capitaux propres avant affectation		18 882 161,294	17 064 129,037
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	P2	2 239 999,999	3 205 714,285
Autres passifs financiers		0,000	0,000
Provisions	P3	597 196,387	296 733,969
Total des passifs non courants		2 837 196,386	3 502 448,254
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	P4	6 267 576,247	5 058 390,771
Autres passifs courants	P5	5 429 476,725	3 927 868,630
Concours banc et autres passifs financiers	P6	11 755 490,188	13 441 408,603
Total des passifs courants		23 452 543,160	22 427 668,004
Total des passifs		26 289 739,546	25 930 116,258
Total des capitaux propres et des passifs		45 171 900,840	42 994 245,295

Tableau des mouvements des capitaux propres de l'Accumulateur Tunisien ASSAD (en Dinars)

	Capital social	Réserves légalés	Réserves spéciales d'investis.	Prime de fusion	Bonis de fusion	Prime d'émission	Subventions d'investis.	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2006	8 000 000	760 913	137 551	78 327	3 499 385	1 656 000	480 000	1 793 693	2 258 259	18 664 129
Affectation bénéfiques 2006 (AGO du 13/06/2007)		39 087						2 219 173	-2 258 259	0
Dividendes versés sur exercice 2006								-1 600 000		-1 600 000
Augmentation de capital par incorporation de réserves										0
Augmentation de capital par apport nouveau										0
Subvention d'investissement - amt subvention							-80 000			-80 000
Résultat de l'exercice 2007									4 298 032	4 298 032
Solde au 31/12/2007	8 000 000	800 000	137 551	78 327	3 499 385	1 656 000	400 000	2 412 866	4 298 032	21 282 161
Affectation bénéfiques 2007 (AGO du 04/06/2008)								4 298 032	-4 298 032	0
Dividendes à verser sur exercice 2007								-2 400 000		-2 400 000
Augmentation de capital par incorporation de réserves										0
Solde au 31/12/2007 après affectation du résultat 2007	8 000 000	800 000	137 551	78 327	3 499 385	1 656 000	400 000	4 310 898	0	18 882 161

Prime de fusion : Une fusion absorption de l'EX-filiale NERVA par la société absorbante L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD a été réalisée en 1999.

La prime de fusion, découlant de cette opération évaluée à 2 940 367 DT a été réduite, en 2001, d'un montant de 2 462 040 DT distribué aux actionnaires de l'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD afin de la remplacer dans sa participation dans la société immobilière SOPRIA.

Elle a été réduite en 2005 d'un montant de 400 000 DT qui a été incorporé au capital.

Boni de fusion : Suite à cette même opération de fusion un boni sur les titres de la société absorbée détenus par la société absorbante à été évalué à 3 499 385 DT. Il représente la différence entre la valeur d'apport des titres de la société absorbée et la valeur d'acquisition chez la société absorbante.